

Vinum et Spiritus : "Tous les alcools sont égaux, pourquoi pas devant la loi ?"

Le mercredi 6 janvier, la première partie d'une audition sur la vente d'alcool aura lieu au sein de la Commission Santé du Parlement fédéral. Dans une contribution écrite, Vinum Et Spiritus appelle à la cohérence et demande que les spiritueux, la bière et le vin soient traités de la même manière dans la politique en matière d'alcool.

La Commission Santé de la Chambre examine actuellement deux propositions de loi visant à restreindre la vente de boissons alcoolisées. Le CD&V veut introduire une interdiction de la vente de tout type d'alcool dans les stations-service le long des autoroutes et dans les distributeurs automatiques, et plus particulièrement de la vente de spiritueux dans les magasins de nuit entre 22 heures et 7 heures du matin. Un deuxième projet de loi, du sp.a, vise spécifiquement à interdire la vente d'alcool dans les distributeurs automatiques.

Dans le cadre de ces propositions législatives, des organisations et des experts prendront la parole le mercredi 6 janvier et le lundi 11 janvier. A l'instar des brasseurs belges, Vinum Et Spiritus, la fédération belge des vins et spiritueux, a été sollicitée par les parlementaires pour une prise de position écrite.

Personne ne profite de l'abus d'alcool, pas même les producteurs

Vinum Et Spiritus contribue activement à la promotion d'une consommation responsable et soutient dans une large mesure les propositions législatives sur la table : la fédération est favorable à l'interdiction de la vente d'alcool dans les distributeurs automatiques et dans les points de vente le long des autoroutes.

Geert Van Lerberghe, le directeur général de Vinum Et Spiritus, ne trouve pas paradoxal qu'une fédération d'alcool accepte une législation plus stricte : "Personne ne profite de l'abus d'alcool, ni le consommateur, ni le producteur. La vente d'alcool le long des autoroutes n'est pas, à notre avis, une bonne chose pour la sécurité routière. Dans le cas des ventes dans distributeurs automatiques, il y a un manque de contrôle, ce qui rend, entre autres, plus difficile l'application de l'âge minimum".

Alcool = alcool = alcool

La fédération s'oppose à l'interdiction de vendre des spiritueux dans les magasins de nuit entre 22 heures et 7 heures du matin. Elle repose sur le fait qu'un verre standard de bière, de vin ou de spiritueux contient la même quantité d'alcool pur (10g) et a le même impact sur l'organisme.

Van Lerberghe : "Aucune boisson alcoolisée n'est intrinsèquement plus sûre ou plus dangereuse pour la santé qu'une autre. La distinction entre les différents types d'alcool fait obstacle à une politique efficace et ne conduit qu'à un déplacement des achats et non à une réduction de la consommation problématique. Des recherches menées par des centres d'expertise ont montré que

la consommation de spiritueux par les jeunes est très limitée et qu'ils ne sont utilisés qu'en deuxième ou troisième instance (après la bière)".

Stratégie interfédérale en matière d'alcool

Au lieu d'une plus grande fragmentation, Vinum Et Spiritus plaide pour une harmonisation poussée de la politique en matière d'alcool. La fédération attend donc avec impatience les propositions du gouvernement dans le cadre de la nouvelle stratégie interfédérale en matière d'alcool.

Van Lerberghe : "Nous sommes ravis que le nouveau ministre de la santé veuille travailler sur un plan interfédéral en matière d'alcool. L'harmonisation, notamment de l'âge minimum, est une priorité pour nous. C'est clair et cela ne fera que renforcer la sensibilisation et l'application de la législation".

*****FIN DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE*****

Contact:

Geert Van Lerberghe

Directeur général Vinum Et Spiritus

Email: gv@vinumetspiritus.be

GSM: 0478 742 687